



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA26\_02\_0003**

**OBJET :**

**Acquisition de la parcelle section A numéro 1453 sur la commune  
de LE PLAN pour la création d'une station d'épuration**

**L'an deux mille vingt six, le trois février**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES

**PROCURATIONS :**

Louis MARETTE donne pouvoir à Christine TEQUI  
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Thierry PORTET

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant qu'afin de recevoir et traiter les eaux usées du centre de la commune de LE PLAN (31), la création d'une station d'épuration est nécessaire.

Considérant que le SMDEA se porte acquéreur de la totalité de la parcelle cadastrée section A numéro 1453, appartenant à Monsieur Jacques RIVIERE.

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ladite parcelle dont le montant s'élève à HUIT MILLE EUROS (8 000,00 €) pour une surface de 2880 m<sup>2</sup>.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ♦ **APPROUVE,**  
Ladite acquisition
  
- ♦ **AUTORISE,**  
Madame le Présidente à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 1453 sur la commune de LE PLAN pour un montant de 8 000,00 €